

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0160

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de
Musique Maurice André
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : 2025-11-04/CS/SC

Objet : Convention de prestation de services à titre onéreux avec
l'association La Muse pour la mise en œuvre d'un concert le jeudi 10 avril
2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant que le conservatoire Maurice André souhaite mettre en place un concert avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André sur le site d'Alès,

Considérant qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire de faire appel à la participation de l'association La Muse,

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage, pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée ne peut être assurée que par l'association La Muse et l'artiste intervenant, M. Pierre LASSAILLY, qui propose de telles activités,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total brut de 280 € (deux cent quatre vingt euros brut),

Considérant que dans ce contexte, la proposition de l'association La Muse constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour participer à un concert,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association La Muse représentée par sa présidente, Mme Palamy DROUOT et domiciliée 168 chemin de la trappe – 30500 Saint-Julien-de-Cassagnas, est retenue au titre de la prestation relative à la participation d'un concert avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur le site d'Alès.

Le coût total de la prestation proposée par l'association La Muse s'élève à la somme brut de 280 € (deux cent quatre vingt euros brut).

ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec l'association La Muse. Cette convention concerne la participation à un concert le jeudi 10 avril 2025 de l'association, l'artiste intervenant, les professeurs et les élèves.

Cette prestation fera l'objet d'une seule facturation présentée par et au nom de l'association La Muse, à l'issue du concert.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 25 AVR. 2025

Le président

Christophe RIVENG

